

Emetteur de la créance
Commune MULTIPLE RURAL-CAILLAC

PLACE DE LEGLISE

46140 CAILLAC

Téléphone : 0565200790

Horaires d'ouverture : Tous les matins de 10 h à 12 h

Mél : commune.de.caillac@wanadoo.fr



AVIS DES SOMMES A PAYER

Ampliation de titre de recette

Centre des Finances publiques
SGC DE CAHORS

83 RUE VICTOR HUGO
46002 CAHORS CEDEX

Comptable en charge du recouvrement

Centre des Finances publiques
SGC DE CAHORS

83 RUE VICTOR HUGO

46002 CAHORS CEDEX

Téléphone: 0565390994

Horaires d'ouverture : 8h30-12h00

Mél : sgc.cahors@dgfip.finances.gouv.fr

9579-038262-0076-0



LECHOPPE LEBOUcq FREDERIQUE
2 PLACE DE LA VERGNE
LECHOPPE
46140 CAILLAC

Madame, Monsieur,

En application des articles L.252 A du livre des procédures fiscales et L.1617-5, D. 1617-23, R. 2342-4, R. 3342-8-1 et R. 4341-4 du code général des collectivités territoriales, j'ai émis et rendu exécutoire un titre de recette pour recouvrer la créance dont les caractéristiques sont les suivantes :

Références à rappeler

Budget	Exercice	N° bordereau	N° titre
35201	2026	1	2

Date d'émission du titre de recette : 13/01/2026

Objet	Prix unitaire	Qté 1	Qté 2	Montant total HT	TVA	Montant TTC
Loyer Janvier 2026-13/01/2026	500,00			500,00	100,00	600,00
Charges mensuelles-13/01/2026	20,00			20,00	4,00	24,00
TOTAL GENERAL prélevé le 15/01/2026						624,00€

À compter du présent avis, vous disposez d'un délai de :

- trente jours pour payer cette somme au comptable public selon les modalités détaillées ci-dessous ;
- deux mois pour éventuellement contester ce titre de recette, selon les modalités détaillées au verso.

Mes services se tiennent à votre disposition pour tout renseignement supplémentaire.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

TILLOU Jose Maire

Feuillet 1 sur 1

Application : HELIOS

Avis des sommes à payer

SOMME A PAYER EN EUROS : 624,00

Références

Poste : 046003

Titre de recette : 35201-2026-2

LECHOPPE LEBOUcq FREDERIQUE
2 PLACE DE LA VERGNE
LECHOPPE
46140 CAILLAC

N° Emetteur :
Commune MULTIPLE RURAL-
CAILLAC *

TALON DE PAIEMENT

prélevé le 15/01/2026

Pour utiliser les
autres modes de
règlement, voir
au verso.

NE RIEN INSCRIRE SOUS CE TRAIT - NE PAS PLIER